

Envoyé en préfecture le 10/07/2020

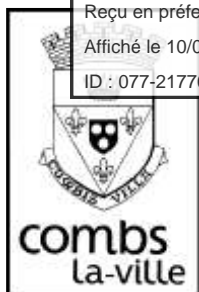
Reçu en préfecture le 10/07/2020

Affiché le 10/07/2020

ID : 077-217701226-20200706-DEL_06JUL_4-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020

Délibération n°04

Date de convocation
26.06.20

Date d'affichage
30.06.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 33

votants : 35

Objet : Actualisation annuelle du barème des ressources pour le calcul du quotient familial 2021

L'an deux mil vingt, le six juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK

Monsieur Patrick SEDARD a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la délibération n°13 du 17 juin 2019 portant actualisation annuelle du barème des ressources pour le calcul du quotient familial pour l'année 2020,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu de revaloriser les tranches de ressources servant au calcul du quotient familial pour l'année 2021,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter au 1^{er} janvier 2021 le barème ci annexe des ressources annuelles correspondant à 10 tranches de quotient familial,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -